

# MUNICIPALITÉ DE COMPTON

## PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 18 JANVIER 2021 À 9h30 VIDÉOCONFÉRENCE

---

### Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller  
Benoît Bouthillette, Conseiller  
Bernard Vanasse, Maire  
Clément Vaillancourt, résident

Madame Nicole Couture, résidente

Invité : Marc-André Desrochers, conseiller, représentant du Comité sur les animaux

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

---

### 1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 9h30, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue et la bonne année aux membres du C.C.U.

### 2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout à varia des points suivants :
  - Refaire façade-PIIA-6630 Louis S.-St-Laurent, zone I-1
  - Enseignes-PIIA 6780 Louis S.-St-Laurent-Boucherie (ancienne caisse Desjardins), zone C-5
  - Construction 2 logements 6750 Louis S.-St-Laurent (ancienne maison mobile), zone C-5
  
- **Traiter le point 5.0 avant le point 3.0**

Proposé par : Clément Vaillancourt

### **3.0 Adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 23 décembre 2020**

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Nicole Couture

### **4.0 Projet de Gîte perché et bureaux dans les arbres (voir courriel)**

Monsieur Beaulieu transmet le courriel de la demande.

**Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.**

#### **RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2021-01-18**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :**

Que M. Beaulieu réponde au courriel en mentionnant que le CCU est ouvert à la demande de gîte perché et bureaux dans les arbres, mais que le requérant doit soumettre un endroit précis afin que les membres puissent statuer et évaluer la réglementation applicable, le cas échéant.

### **5.0 Suivi du PV du 16 novembre 2020**

- Agriculture urbaine

Après avoir entendu M. Desrochers et après discussion, les membres du CCU sont en accord à ce qu'on travaille une proposition réglementaire pour encadrer l'agriculture urbaine, en mettant la priorité, dans un premier temps, sur les poules, les lapins et les potagers.

Par la suite, si la demande est là, regarder d'autres possibilités d'élevage d'animaux en zone urbaine.

### **6.0 Varia**

#### **Analyse de demande de permis dans le cadre du PIIA**

- 6630, Louis S.-St-Laurent (façade pharmacie) zone I-1

**Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau**

**Objet de la demande :** Projet de modifier la façade du bâtiment de la pharmacie.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation et de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

**Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.**

#### **RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2021-01-18**

Les membres du comité formulent le commentaire suivant : Le propriétaire devra conserver l'aménagement paysager à l'avant du bâtiment.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'accepter favorablement ce projet tel que présenté.**

- 6780, Louis S.-St-Laurent (enseignes boucherie) zone C-5

**Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau**

**Objet de la demande :** Projet d'installer 2 enseignes pour le commerce de boucherie (une sur poteau et une sur le bâtiment).

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation et de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

**Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.**

#### **RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL**

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO 003-2021-01-18**

Les membres du comité formulent les commentaires suivants :

- L'image **et le texte** dans la vitrine **sont non conformes**;
- Peindre le poteau de l'enseigne en façade.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'accepter favorablement ce projet tel que présenté.**

## Analyse de demande de permis dans le cadre du PIIA

- 6750, Louis S.-St-Laurent (2 logements) zone C-5

**Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau**

**Objet de la demande :** Projet de construction d'un 2 logements.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères d'évaluation et de la réglementation d'urbanisme en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

**Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.**

### **RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 004-2021-01-18**

Les membres du comité formulent le commentaire suivant : L'aménagement paysager proposé sur le plan est à favoriser.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLÉMENT VAILLANCOURT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'accepter favorablement ce projet tel que présenté.**

#### **7.0 Levée de la réunion**

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 16 février 2021 par vidéoconférence à 9h30. Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 11h15.

---

Jean-Pierre Charuest  
Président du CCU

---

Alain Beaulieu, B. Sc.  
Secrétaire du comité